



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 25758

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le poids des cartables des collégiens et élèves de l'enseignement primaire. Les associations de parents d'élèves mettent régulièrement en exergue la surcharge des cartables de leurs enfants. En 1997, M. Jean-Yves Haby, député des Hauts-de-Seine, avait remis au Premier ministre de l'époque un rapport portant mention du poids excessif des cartables scolaires et des troubles physiques engendrés par celui-ci. En effet, nombreux sont les élèves qui souffrent de lombalgies et, parfois plus gravement, de scoliozes déformantes. Dans une question n° 4323 publiée le 11 septembre 2007, il lui demandait si le Gouvernement entendait donner des instructions précises aux recteurs et inspecteurs d'académie afin de limiter le poids des cartables des élèves du primaire et du secondaire. Dans sa réponse publiée au Journal Officiel le 11 décembre 2007, le gouvernement indiquait que « le cartable fardeau » serait remplacé par le « cartable santé » », grâce à la mise en oeuvre de mesures telles que la reproduction de manuels en format CD-Rom, la limitation du volume des fournitures, la modification de la politique d'achat des manuels et la mise en place d'études surveillées. Dans cette réponse du 11 décembre le gouvernement indiquait en outre qu'« une circulaire reprenant l'ensemble des mesures préconisées » serait « publiée prochainement. Il lui demande de bien vouloir préciser le contenu de cette circulaire et de lui indiquer les conditions effectives de sa mise en oeuvre dans les rectorats.

Texte de la réponse

La circulaire relative au « Poids du cartable » n° 2008-002 du 11 janvier 2008 a été publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 17 janvier 2008. Ce texte s'appuie sur une action en deux temps. Une réflexion immédiate à tout d'abord été demandée aux établissements pour trouver des solutions concrètes et réalistes à la question du poids du cartable et des fournitures scolaires. Cette réflexion s'est organisée afin de permettre : d'agir sur l'organisation de la journée de l'élève : désignation si possible d'une salle de référence, équilibrage des emplois du temps pour les plus jeunes, mise en place éventuelle de casiers fermés ; d'impliquer les enseignants en leur demandant de limiter le nombre de fournitures, de supprimer le recours aux classeurs rigides, de préciser à chaque cours le matériel nécessaire ; d'informer les parents et de les alerter sur leur rôle dans la préparation du cartable de leur enfant. Simultanément, une démarche concertée a été entreprise avec la grande distribution et les éditeurs. De nouveaux supports sont expérimentés : tableaux blancs interactifs, utilisation du numérique... Une brochure « d'éducation aux bonnes postures » va par ailleurs être prochainement mise en ligne sur le site www.eduscol.education.fr.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25758

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5314

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9965